

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE DE DELME
ET ENVIRONS
MAIRIE DE DELME – Tél. 03 87 01 37 19**

Nombre de délégués L'an deux mille vingt-trois, le 22 mai, les membres du Comité Syndical, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle Saint Germain de Delme, après convocation légale sous la Présidence de Madame Francine FRANCOIS

En exercice : 26

Présents : 18

Votants : 18

Date de la convocation **11 mai 2023**

Etaient présents : Mme BOUCHY Angélique – BACOURT, Mme FRANCOIS Francine, Mme BERETTA France, Mme CHABEAUX Elisabeth et M. COLSON Emmanuel – DELME, M. LOIRE David et M. ENGLER Alain – DONJEUX, M. MORYS Julien – FONTENY, M GODFRIN Jean-Noël – HANNOCOURT, Mme POULAIN Marion et Mme JACOB Alexandra – LANEUVEVILLE EN SAULNOIS, Mme GEIS Virginie – ORIOCOURT, Mme LEGAYE Catherine et M. GIRARD Emmanuel – PUZIEUX, M. CEZARD Bertrand et Mme LASSAUCE Eve – VIVIERS, M. AUMONIER Jean-Pierre et M. PAUL Philippe – XOCOURT

1- Renouvellement CDD – KIS Valérie

Madame la Présidente rappelle aux membres du comité que Madame Valérie KIS est employée sur la base de 28,22/35^{ème} en tant qu'ASTEM jusqu'au 1^{er} juin 2023.

L'inspection académique, nous a fait part de sa volonté de fermer une classe en maternelle à la rentrée de septembre.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'ouvrir un poste à durée déterminée afin de permettre de terminer l'année scolaire et d'effectuer le grand ménage d'été.

Il s'agit d'un contrat à durée déterminé (25,37/35^{ème}), pour la période du 2 juin 2023 au 31 juillet 2023 – indice brut 368 – indice majoré 361 - salaire brut : 1 406,45 €.

2- Renouvellement contrat CDD – LARRAT Ophélie

Madame la Présidente rappelle aux membres du comité que Madame Ophélie LARRAT est employée sur la base de 30,5/35^{ème} en tant qu'ASTEM jusqu'au 31 août 2023.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de renouveler le contrat de travail à durée déterminée (30,5/35^{ème}) de Madame Ophélie LARRAT, pour la période du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024 – indice brut 368 – indice majoré 361 - salaire brut : 1 690,84 €.

3- Renouvellement contrat CDD – LEONARD Edith

Madame la Présidente rappelle aux membres du comité que Madame Edith LEONARD est employée sur la base de 15/35^{ème} en tant qu'adjoint technique territorial jusqu'au 31 août 2023.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, le contrat de travail à durée déterminée (15/35^{ème}) de Madame Edith LEONARD, pour la période du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024 – indice brut 368 – indice majoré 361 - salaire brut : 750,37 €.

4- Région Grand Est – Transport scolaire

Madame la Présidente rappelle que la Région Grand Est a modifié le règlement des transports scolaires depuis le 1^{er} septembre 2020 en assurant désormais qu'un aller/retour journalier vers les établissements primaire et maternelle.

Jusqu'à présent, la Région a maintenu l'offre de transport à la pause méridienne. A compter de la rentrée 2024, la Région propose aux territoires voulant maintenir le transport méridien de partager les coûts. Les frais kilométriques ainsi que le temps conducteur nécessaire à la réalisation du service seront à la charge de la collectivité demandeuse et la mise à disposition de l'autocar, les frais généraux ainsi que les kilomètres haut le pied seront à la charge de la Région : ceci représente un reste à charge de 90 % pour la Région Grand Est.

Le SIS de Delme et Environs sera redevable de :

- 5 581,51 € pour la ligne EDM 00 (Laneuveville en Saulnois – Fonteny – Viviers)
- 7 944,08 € pour la ligne EDM 01 (Oriocourt – Donjeux – Xocourt – Puzieux)
- 5 981,69 € pour la ligne EDM 02 (Morville sur Nied – Bacourt – Tincry)

Les titres de recette seront adressés au Syndicat par la Région, année scolaire échue soit la première échéance en juillet 2025.

Afin de permettre aux services de la Région de s'organiser au mieux pour la rentrée 2024 et signer un contrat de mobilité solidaire, la Région nous demande de statuer sur le maintien ou non du transport méridien.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, avec 1 ABSTENTION (J-P AUMONIER) et 17 voix POUR, de se prononcer sur le maintien du transport scolaire à la pause méridienne.